



ALORS, ON PIQ ?

PROTECTION CONTRE LE VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL (VRS)

ENFIN DU NOUVEAU !

DOMINIQUE BIRON, YEN-GIANG BUI ET CHANTAL SAUVAGEAU

Armand, 76 ans, résident d'une RPA, vient pour le suivi de son diabète et de son hypertension. Vous rencontrez Geneviève pour sa deuxième grossesse. Elle est à 28 semaines de gestation. Son premier bébé était né prématuré à 34 semaines. Vous avez assisté à une formation récemment et savez qu'il existe maintenant des vaccins et un nouvel anticorps monoclonal contre le VRS. Quelles informations pouvez-vous leur donner ?

La stratégie d'immunisation contre les complications dues au VRS vise à protéger les groupes les plus à risque, notamment les personnes âgées et les nourrissons. Environ 2 % des enfants auront eu une hospitalisation due au VRS avant 1 an. Chez les enfants, le VRS constitue la cause la plus importante d'infections des voies respiratoires inférieures dans les premiers mois de vie, la majorité des cas (80 %) survenant chez les bébés sans facteur de risque connu.

Il existe deux vaccins contre le VRS au Canada autorisés chez les personnes de 60 ans et plus, soit RSV preF et RSV preF3 (Abrysvo et Arexvy, respectivement). Pour la protection des nouveau-nés, nous disposons, depuis mars 2024, du nirsévimab (Beyfortus), un anticorps monoclonal contre le VRS qui ne nécessite qu'une injection. Le vaccin Abrysvo, quant à lui, est aussi autorisé chez les femmes enceintes entre la 32^e et la 36^e semaine de grossesse.

À l'automne 2024, le vaccin Abrysvo sera offert gratuitement aux adultes ayant le plus grand risque de souffrir de complications graves causées par le VRS : les personnes de 60 ans et plus en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et dans une ressource intermédiaire (RI-SAPA), ainsi que ceux de 75 ans et plus en résidence privée pour aînés (RPA). Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) recommande aussi la vaccination contre le VRS à toutes les personnes de 75 ans et plus atteinte d'une maladie chronique vivant dans la collectivité : *Utilisation du vaccin contre le*

virus respiratoire syncytial (VRS) chez les personnes âgées de 60 ans et plus dans le Programme québécois d'immunisation de l'Institut national de santé publique du Québec (inspq.qc.ca).

L'efficacité de la vaccination à prévenir les infections des voies respiratoires inférieures dues au VRS chez les adultes est d'environ 80 %, et la protection persiste plusieurs mois.

Pour la saison 2024-2025 (déterminée par l'épidémiologie et officialisée par le MSSS), la stratégie retenue pour les nouveau-nés a été de leur offrir le nirsévimab, car il procurerait une protection plus élevée et plus durable que la vaccination de la mère. Une dose doit ainsi leur être administrée durant la saison du VRS dès la naissance ou jusqu'à l'âge de 6 mois pour les nourrissons en bonne santé (nés à partir du 2 avril 2024).

Des nourrissons de plus de 6 mois présentant certaines maladies chroniques peuvent aussi recevoir leur dose de nirsévimab (ex. : bébés nés à moins de 37 semaines de grossesse ou souffrant de certaines maladies pulmonaires et cardiaques). Pour plus de précisions, consultez le PIQ (<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/vrs-vaccin-contre-virus-respiratoire-syncytial/>) et le document *Questions et réponses à l'intention des professionnels de la santé* du MSSS (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-278-23W.pdf>).

L'efficacité du nirsévimab contre les complications dues au VRS est estimée à environ 80 %, et la protection durerait au moins cinq mois.

Pour revenir à nos patients, vous recommandez à Armand de se faire vacciner contre le VRS et l'informez que son vaccin sera gratuit. Vous invitez ensuite Geneviève à se prévaloir de l'offre gratuite du nirsévimab pour son bébé dès la naissance ou le plus tôt possible après s'il vient au monde dans la saison du VRS.

La D^{re} Dominique Biron, omnipraticienne, est membre de liaison du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ).
La D^{re} Yen-Giang Bui est membre du Groupe sur l'acte vaccinal et membre de liaison du CIQ. La D^{re} Chantal Sauvageau, spécialiste en santé publique et médecine préventive, est médecin-conseil à l'INSPQ et membre active du CIQ.